



SOMMAIRE

Politique d'accessibilité aux personnes en situation de handicap	page 2
Fiche synthèse du registre d'accessibilité	page 4

POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

➤ Introduction

En tant qu'organisme de formation et centre de bilans de compétences certifié QUALIOP1, nous nous engageons fermement à offrir un environnement d'apprentissage inclusif et accessible à tous nos apprenants. Notre politique d'accessibilité vise à garantir que toutes les personnes en situation de handicap puissent bénéficier pleinement de nos services et de nos formations, en conformité avec les normes réglementaires et éthiques.

➤ Les engagements d'Atlantic Conseil

Accueillir dans ses formations le public ci-dessus défini comme éligible, sans discrimination

- Mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes en situation de handicap, toutes les adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap
- Mobiliser, dans son organisation, un référent handicap, dont la mission est déclinée dans une fiche de fonction
- Permettre au référent handicap, de participer aux formations qui lui seront proposées ainsi qu'aux rencontres entre professionnels visant des échanges de pratiques
- Mobiliser l'ensemble de ses équipes pédagogiques, techniques et/ou administratives sur les questions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap

➤ Procédure d'accueil de personnes en situation de handicap

Mettre en œuvre une procédure d'accueil individualisé

Dès la phase de recrutement, afin de permettre la mise en œuvre de l'art, D.323-10 1 du Code du Travail par l'organisme de formation, une rencontre est proposée à la personne en situation de handicap par le référent handicap. L'objectif est d'évaluer les besoins spécifiques, éventuels, au regard du handicap (pédagogiques, matériels, organisationnels...) et nécessaires à un bon déroulement du parcours

Dès cette étape, le référent handicap peut, en fonction du handicap présenté ou si l'évaluation des besoins demande davantage de précisions, être soutenue dans la mise en œuvre des adaptations par un prestataire spécialisé.

Ce premier entretien permet au référent handicap de préciser au futur apprenant les adaptations et les aides dont il pourra bénéficier pendant sa formation. Il fixera avec lui les termes de l'accompagnement proposé, de façon à anticiper d'éventuelles difficultés et éviter les ruptures.

Mise en œuvre de la formation

Après l'évaluation des besoins de la personne, le référent handicap s'assure, en lien avec la direction et les équipes pédagogiques, de la faisabilité des adaptations organisationnelles (horaire, rythmes...), matérielles (aides techniques individuelles...) et pédagogiques (renforcement, modularisation...) permettant l'intégration de l'apprenant et la prise en compte de la spécificité de son handicap.

Un parcours de formation individualisé peut être ainsi proposé, le référent handicap exercera tout au long de la formation un état de veille quant aux difficultés qui pourraient survenir, en lien avec le handicap présenté. Afin d'être soutenu dans l'exercice de sa fonction, le référent handicap peut faire appel aux compétences de l'organisme prescripteur.

➤ Évaluation et Amélioration Continue

- Feedback des apprenants : Nous recueillons régulièrement le feedback des apprenants en situation de handicap pour identifier les points forts et les axes d'amélioration de notre politique d'accessibilité.
- Audit interne : Des audits internes sont réalisés pour évaluer la conformité de nos pratiques et infrastructures aux normes d'accessibilité.
- Plan d'amélioration : Sur la base des audits et des retours d'expérience, nous élaborons et mettons en œuvre un plan d'amélioration continue de notre politique d'accessibilité.

➤ Conclusion

Notre engagement en faveur de l'accessibilité des personnes en situation de handicap est une priorité fondamentale. Nous croyons fermement que l'inclusion et l'égalité des chances sont les piliers d'une société juste et solidaire. En travaillant ensemble, nous pouvons créer un environnement de formation où chacun a la possibilité de s'épanouir et de réussir. Nous restons à l'écoute de vos besoins et suggestions pour continuer à améliorer nos services et garantir un accès équitable à la formation pour tous



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue

.....

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui non

Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.

Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non

Contact :

Consultation du registre public d'accessibilité :

à l'accueil

sur le site internet

N° SIRET :

Adresse :



Certaines prestations ne sont pas accessibles



1.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



2.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



3.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



4.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



5.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



6.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



7.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



8.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non



9.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non



10.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non



11.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non